

juin 2009

## Contribuables du Lyonnais

### Editorial

Cette étude démontre une nouvelle fois que nos collectivités territoriales se permettent de distribuer l'argent des contribuables sans affecter un objectif particulier à l'organisme bénéficiaire, la plupart du temps sans même contrôler l'utilisation qui en est faite et souvent sans que l'Etat leur ait attribué une compétence formelle dans le domaine concerné.

Une réforme des collectivités territoriales devant être présentée au Parlement d'ici la fin de l'année, il faudrait en profiter pour y introduire un certain nombre de « garde-fous » empêchant nos élus de faire n'importe quoi avec notre argent !

**Le rapport BALLADUR a proposé que la clause de compétence générale, c'est-à-dire le droit de donner de l'argent à quiconque en fait la demande, soit maintenue au niveau communal, et que ce droit soit restreint à certains domaines pour les départements et les régions.**

CANOL est d'accord avec cette approche, à condition toutefois :

- **d'imposer des objectifs précis et mesurables** lors de l'octroi des subventions et leur contrôle avant tout renouvellement,
- **de plafonner les subventions à un pourcentage du budget** de l'association : 50% paraît un maximum !
- **de favoriser les délégations de service public,**
- contrairement à ce que propose le rapport BALLADUR, **de ne pas autoriser le subventionnement des associations culturelles et sportives à tous les niveaux de collectivité,** mais à un seul, choisi par le bénéficiaire en fonction de l'étendue de l'audience qu'il réclame,
- de rattacher les compétences des départements aux régions, les élus départementaux, s'ils sont maintenus, devant travailler avec les mêmes objectifs que les élus régionaux,
- de supprimer toute aide aux entreprises : ces aides ne sont que des aubaines, qui faussent la concurrence.

Michel VERGNAUD

### L'étude des subventions 2007

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, nous vous proposons l'analyse de quelques subventions accordées par **la ville de Lyon, le Grand Lyon, le Conseil Général et le Conseil Régional**, aujourd'hui pour celles accordées en 2007.

Nous avons examiné **94 dossiers : 20 que nous avons déjà demandés l'an dernier, et 74 nouveaux**. Ce n'est qu'un très petit échantillon des subventions accordées par ces 3 collectivités : **1,4% des 6.500 subventions accordées en 2007 !** ... mais il nous paraît représentatif de la façon dont ces subventions sont traitées, d'abord lors de leur approbation et ensuite pour juger de l'utilisation qui en est faite .

Les principaux éléments que nous contrôlons, **et que la loi exige**, sont les suivants :

- o **La convention passée avec l'association bénéficiaire** (exigée à partir de 23.000 €), son objet, sa durée et le montant accordé
- o **La présence d'un bilan et du compte de résultats de l'exercice**. Il nous fournit en particulier le montant des produits et des charges, le résultat de l'exercice et le total des subventions reçues.
- o **Le rapport technique et financier** qui est censé justifier la bonne utilisation des sommes reçues.

Nous vous présentons **en pages 2 et 3 la synthèse des fiches que nous avons remplies**. **Nos principales remarques figurent en page 4.**

Le point sur nos actions au tribunal administratif demandant l'annulation des délibérations que nous considérons comme illégales est le suivant :

- par l'intermédiaire d'un avocat, nous répondons à l'appel du jugement qui avait annulé une subvention du **Conseil Général à un hopital de Dakar (Sénégal)**.
- ainsi qu'à l'appel du jugement qui annulait des subventions du **Conseil Régional à des organismes étrangers** situés dans des pays avec lesquels la Région n'avait pas établi de conventions.
- Nous attendons toujours le jugement des demandes d'annulation des actions suivantes :
  - o **subventions de la ville de Lyon à l'Office du Tourisme**, alors que cette activité a été transférée en 2004 au Grand Lyon : **1.580.000 € en 2005, 1.880.000 € en 2006 et 2.080.000 € en 2007 !**
  - o appel de CANOL contre une **contribution du Grand Lyon à la réfection de la Casbah d'Alger (35 K€)**
- En 2008, nous avons déposé les nouvelles requêtes suivantes :
  - o **études du Grand Lyon sur le site du Grand Montout pour permettre l'implantation du « Grand Stade » de l'O.L.** (investissement au bénéfice d'intérêts privés)
  - o **achat de places de match à l'OL (> 600.000 €) par le Conseil Général** sans justification d'un intérêt local quelconque,
  - o **achat de loges pour les matchs de l'O.L. par le Grand Lyon (244.000 €)** pour absence d'intérêt local
  - o **achat de places et de loges au Grand Prix de Tennis de Lyon (128.000 €) par le Conseil Général** (subvention déguisée)
  - o **subventions de 400.000 € aux syndicats par le Conseil Régional** pour « appui au dialogue social territorial »

L'examen des dossiers de subventions 2007 démontre une nouvelle fois :

- o **La facilité avec laquelle l'argent des contribuables est distribué, y compris dans des domaines où la collectivité n'a pas de compétence,**
- o **sans qu'il soit donné aux associations subventionnées des objectifs précis et mesurables,**
- o **sans que cette distribution ait une relation précise avec les objectifs stratégiques que la collectivité est censée se fixer,**
- o **sans que soit examinée, dans la majorité des cas, la façon dont cet argent est dépensé,**
- o **que les 2/3 des associations subventionnées ne pourraient exister sans la « manne » que leur procurent nos collectivités**

**Nos élus doivent absolument réfléchir sur les raisons d'attribution des subventions, et contrôler sérieusement l'efficacité des millions d'euros ainsi distribués.**

L'hebdomadaire « Le Point » du 14 mai a révélé qu'au conseil régional de la région PACA, des millions d'euros de subventions « arrosaient » des associations créées sous l'égide de certains élus à des fins électoralistes dans le domaine de la « politique de la ville ». L'administration n'en contrôlait ni la justification, ni leur utilisation. Nous espérons qu'il n'en est pas de même en Rhône-Alpes.

collectivité	Association	Domaine	Subv 2007	Tot subv. 2007	Tot. Subv. / tot. Ressources	7, déficit	Pas de convention	Pas d'obj. Quant.	Mtt subv. > conventions	Manque bilan/Rés.	Manque Rapport	Probl. Compétence	Marché public	Déleg. Sce public
CG	Aarapole SCI	.INVEST	686 000											
CG	Assoc. chrétienne de sce aux	.INVEST	100 000											
CG	Autoroutes de l'information	.INVEST	7 275 728											
CG	Autoroutes du Sud de la France (ASF)	.INVEST	719 661	1 011 769	0%									
GI	Centre des Congrès de Lvon	DSP	96 000											
CR	Dispensaire Général de Lvon	.INVEST	161 460	177 967	3%									
CG	EURL 2ML	.INVEST	100 000	72 604	41%									
CG	Fonds social iuif unifié	.INVEST	223 256	7 909 537	27%									
CG	Institut Paul Bocuse	.INVEST	142 500	1 136 867	20%									
GI	Institut Paul Bocuse	.INVEST	568 100											
CR	MAJO Moulin à Vent	.INVEST	111 139	125 385	9%									
CG	OPAC du Rhône	.INVEST	7 065 919	111 120 142	73%									
CG	OPAC Grand Lyon	.INVEST	304 836											
CG	PAPI SARL	.INVEST	283 794											
CG	Rhonexpress	.INVEST	15 675 000											
CR	ADEA Afric Partners	COOP D	162 310	206 892	69%			X			X	X		X
GI	Agence Mondiale Solidarité Numérique	COOP D	50 000	377 730	100%			X			X	X		X
CR	Agronomes/Vétérinaires ss frontières	COOP D	232 490	7 826 146	86%			X	X	X	X	X		X
Ly	CADR solidarité internationale	COOP D	72 000	208 321	61%			X	X		X	X		X
CR	Ecoles du Sahara	COOP D	216 000	242 393	89%				X		X	X		X
CR	Santé MALI R/A	COOP D	103 900	123 895	65%			X			X	X		X
CR	ARFI Folklore imaginaire	CULT.	79 500	244 352	42%			X				X		
Ly	ARTY-FARTY	CULT.	313 000	406 500	31%			X						
GI	Biennale Arts Contemporains	CULT.	2 560 000	4 202 211	66%	X		X			X			X
CR	Commission Film Rhône-Alpes	CULT.	109 000	85 646	91%			X			X	X		X
CG	Compagnie Les Ateliers	CULT.	240 000	1 003 625	85%	X			X					X
CR	Institut d'Art Contemporain	CULT.	526 620	1 339 044	91%			X	X			X		
CR	KAO Konection Développement	CULT.	130 250	307 246	30%			X	X		X	X		
CG	Maison de la Danse	CULT.	381 031	2 263 315	38%									
Ly	Maison de la Danse	CULT.	660 000	2 263 315	38%									
CR	Nouvelles Subsistances	CULT.	615 135	2 090 265	88%			X	X		X	X		X
Ly	Nouvelles Subsistances	CULT.	1 657 000	2 090 265	88%			X			X			X
CG	Nuits de Fourvière	CULT.	3 710 000	3 710 000	55%			X						
CG	Opéra de Lyon	CULT.	2 837 816	16 852 117	72%						X			X
Ly	Quai du Polar	CULT.	168 000	188	90%	X		X			X			X
CG	Théâtre de la Cité - Villeurbanne	CULT.	200 000	5 191 196	83%			X						X
Ly	Théâtre Nouvelle Génération	CULT.	264 964	1 253 593	71%			X						X
CR	Villa Gillet	CULT.	488 900	942 059	86%			X				X		X
Ly	Villa Gillet	CULT.	125 900	942 059	86%			X						X
CR	Villeurbanne Spectacles Vivants	CULT.	150 555	501 873	61%	X		X	X		X	X		X
CG	ADERLY	ECO	1 100 000	5 237 959	98%	X					X			X
GI	ADERLY	ECO	1 518 000	5 237 959	98%	X		X						X
CG	ADSEA expl. agricoles	ECO	111 950	508 099	83%			X			X			X
CR	Agence Réq. Dévlp Innovations ARDI	ECO	1 319 600					X		X	X			X
CR	Assoc. Rhône Dév. Initiatives ARDI	ECO	254 928	296 854	75%			X			X			X
CR	Espace Numérique Entreprise	ECO	779 960	1 064 757	98%			X	X					X
GI	Espace Numérique Entreprise	ECO	300 000	1 064 756	98%									X
CG	Fondation Scientifique Lyon & Sud-Est	ECO	750 000	1 665 111	97%	X		X	X		X			X
GI	Fondation Scientifique Lyon & Sud-Est	ECO	465 000					X		X	X			
CR	Ressources et Performances	ECO	119 600	37 980	3%			X			X			
GI	TECHTERA	ECO	50 000					X		X	X			
Ly	UCAM commerçants Montplaisir	ECO	107 792	116 688	66%	X		X						X
GI	Village des Créateurs	ECO	166 000	368 693	93%			X			X			X
CR	Compagnie Nationale de Rhône	ENVIR	2 314 725					X	X		X			
CG	Conseil Technique fleurissement	ENVIR	43 200	43 200	98%	X		X			X	X		X
CG	EPORA Etab. public foncier	ENVIR	124 000				X			X		X		
CG	Maison Rhodanienne Environnement	ENVIR	120 000	339 700	59%			X						X
GL	Pignon sur Rue (vélos)	ENVIR	50 000	99 087	54%									X
CR	Séquence Nature R/A	ENVIR	219 973	186 129	86%	X		X			X	X		X
CR	Séquence nature R/A	ENVIR	219 973	186 129	86%	X		X			X	X		X

Pour consulter le nouveau site Internet de CANOL, tapez simplement : [www.canol.fr](http://www.canol.fr)

collectivité	Association	Domaine	Subv 2007	Tot subv. 2007	Tot. Subv. / tot. Ressources	déficit	Pas de convention	Pas d'obj. Quant.	Mft subv. > conventions	Manque bilan/Rés.	Manque Rapport	Probl. Compétence	Marché public	Déleg. Sce public
GL	Péniches du VAL de SAONE	FORMAT	213 000							X		X		X
GL	OPAC Grand Lyon	LOGT	2 430 000	1 029 543	1%			X			X			X
CG	Centre intern. recherche cancer	SANTE	400 000	15 061 286	14%					X	X	X		
CG	Fondation BULLUKIAN cancer	SANTE	500 000	3 967 300	77%			X				X		X
CG	OMS Org. Mondiale Santé	SANTE	330 000							X	X	X		
Ly	AGCSB centre social Bonnefoy	SOCIAL	133 045	267 965	85%			X	X					X
Ly	ALF3A crèches	SOCIAL	502 370	1 067 358	4%						X			
Ly	ALTM tranquillité médiation	SOCIAL	332 200	915 735	100%			X						X
CG	Amis de Jeudi-dimanche	SOCIAL	110 400	294 420	5%	X		X			X			
Ly	Centre Social Etats-Unis	SOCIAL	290 275	797 195	85%			X						X
Ly	COCON DE L'OUEST	SOCIAL	304 360	318 461	73%			X						X
GL	COMITE SOCIAL DU PERSONNEL	SOCIAL	1 359 125	1 543 298	52%			X						
CR	EUREQUA Régie de quartier	SOCIAL	105 290	639 195	42%			X				X		
GL	M T R L mutuelle	SOCIAL	688 743							X	X	X	X	
Ly	MERLIN PIMPIN	SOCIAL	32 000	35 019	26%	X								
Ly	Mission Loc. JEUNES de LYON	SOCIAL	884 947	3 044 315	96%									X
Ly	MPT Salle des Rancy	SOCIAL	371 952	444 488	73%	X			X					X
Ly	Quartier VITALITE	SOCIAL	345 381	541 674	72%									X
CG	Rhône Insertion Environnement	SOCIAL	633 399	10 490 518	96%			X						X
Ly	SLEA - crèche	SOCIAL	852 000	1 526 470	5%	X								
CR	Comité Régional de Ski	SPORT	100 000	210 745	45%			X				X		
CR	Ligue du Lyonnais de Tennis	SPORT	76 648	76 648		X		X			X	X		
CR	Ligue R/A de Football	SPORT	198 290					X		X	X	X		
CR	Olympique Lyonnais	SPORT	327 055			X		X			X	X		
GL	Olympique Lyonnais	SPORT	420 000	1 935 070	51%	X		X						X
Ly	Olympique Lyonnais SASP	SPORT	1 101 000	984 000	1%	X		X				X		
CR	CGT Rhône-Alpes	SYND	109 591	109 591	59%			X			X	X		
CR	Confédération Paysanne R/A	SYND	85 000	100 000	54%	X		X		X	X	X		X
CG	Assoc. Dptale du tourisme rural	TOUR	118 250	122 000	23%									
GL	Centre des Congrès de Lyon	TOUR	96 000											
CG	Comité Départemental du Tourisme	TOUR	1 750 000	1 753 420	98%						X			X
GL	Office du Tourisme et des Congrès	TOUR	1 200 000	3 528 490	58%			X			X			X
Ly	Office du Tourisme et des Congrès	TOUR	2 052 000	3 528 420	68%			X				X		X
CG	Agence d'Urbanisme	URB	172 000	6 339 294	93%			X			X		X	X
GL	Agence d'Urbanisme	URB	4 000 000	6 339 294	93%			X			X		X	X
Ly	Agence d'Urbanisme	URB	170 720	6 339 294	93%			X	X			X	X	X
CG	Total Conseil Général		29			7	1	10	2	2	10	4	1	12
CG	Nombre de dossiers renseignés***		18			39%	6%	56%	11%	11%	56%	22%	6%	67%
CR	Total Conseil Régional		26			5	0	23	8	4	18	19	0	13
CR	Nombre de dossiers renseignés***		24			21%	0%	96%	33%	17%	75%	79%	0%	54%
GL	Total Grand Lyon		18			3	0	11	0	5	7	3	2	11
GL	Nombre de dossiers renseignés***		16			18%	0%	65%	0%	29%	41%	18%	12%	65%
Ly	Total Ville de Lyon		21			6	0	14	4	0	4	4	1	15
Ly	Nombre de dossiers renseignés***		21			29%	0%	71%	19%	0%	24%	19%	5%	71%
	TOTAL GENERAL		94			21	1	58	14	11	39	30	4	51
	Nombre de dossiers renseignés***		79			27%	1%	73%	18%	14%	49%	38%	5%	65%

\* CG = Conseil Général du Rhône, CR = Conseil Régional Rhône-Alpes, GL = Grand Lyon, Ly = ville de Lyon

\*\* le chiffre figurant en colonne 4 est le nombre de dossiers étudiés par collectivité

\*\*\* les pourcentages sont calculés par rapport au nombre de dossiers renseignés.

## Le Courrier de CANOL pour les Contribuables du Lyonnais

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

Le prix au numéro est de 4 € et l'abonnement annuel de 20 €.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : [canol@wanadoo.fr](mailto:canol@wanadoo.fr)

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : ECULLY GRAPHIC, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

## Nos principales observations sur les subventions 2007

- 15 dossiers n'auraient jamais dû figurer parmi les subventions de fonctionnement (11 au CG, 2 au CR et 1 au GL), ce qui constitue des erreurs comptables ! **12 dossiers sont des subventions d'investissement**, **Autoroutes ASF** (CG) est une commande de travaux de voirie, **Rhonexpress** (CG) est un contrat de concession pour la construction du tramway reliant Lyon à l'aéroport Saint-Exupéry, et le **Centre des Congrès de Lyon** (GL) est géré dans le cadre d'une « délégation de service public ».
- Nos statistiques sont donc faites sur 79 dossiers et non 94.
- **Aucun dossier** ne nous a été fourni pour l'**OMS** (Organisation Mondiale de la Santé, CG)
- **CANOL** ne comprend pas l'intérêt pour la population de subventionner l'**Institut Paul BOCUSE à hauteur de 1.425.000 €** (475 K€ chacun pour GL, CG et CR !), soit **91% du coût de la création d'un Centre de Recherche privé pour l'enseignement et la gastronomie lyonnaise**.
- **Lyon donne plus d'argent à L'O.L. (1.101.000 €)** que celui-ci n'en verse à la ville pour la location du stade de Gerland !
- Pour **EPORA**, établissement public pour la réhabilitation des friches industrielles, le CG ne nous a pas fourni de convention.
- **73% des subventions accordées ne sont accompagnées d'aucun objectif particulier**, c'est-à-dire que l'association va gérer cet argent comme bon lui semble et que la collectivité n'attend aucun résultat particulier de cette subvention. C'est le cas typique de la **création d'entreprise** : **Fondation Scientifique** (CG et GL) **Agence Régionale de Développement et d'initiatives** (CR), **Agence Rhône de développement et d'Innovation** (CR),... à qui on ne donne aucun objectif spécifique !
- **65% des associations étudiées sont subventionnées à plus de 50%. Elles n'ont, à notre point de vue, aucune raison d'exister.** Soit elles correspondent à un service public et la collectivité qui la subventionne doit la traiter par ses propres moyens (en « régie », comme **Les Nuits de Fourvière**), ou en faire une « **délégation de service public** ».
- C'est le cas en particulier des **6 organismes humanitaires (COOPération Décentralisée)** étudiés, pour lesquels nos collectivités distribuent notre argent en dehors de tout intérêt local, pour des causes que nous ne connaissons pas et sans nous demander notre avis.
- C'est aussi le cas de **beaucoup d'associations culturelles** dont les recettes de billetterie sont si faibles que l'on peut se demander si elles ont une utilité quelconque, si ce n'est de verser des salaires à leurs animateurs. Nous pouvons citer l'**Institut d'Art Contemporain** (9%), **la Commission du Film Rhône-Alpes** (9%), **Quai du Polar** (10%), **les Nouvelles Subsistances** (12%), **la Villa Gillet** (14%), **la Cie Les Ateliers** (15%), **le Théâtre de la Cité de Villeurbanne** (17%),... l'argent des contribuables serait certainement mieux employé ailleurs !
- **Aucune cohérence n'apparaît en matière touristique**, puisque GL, CG et CR ont chacun leur organisme, Lyon subventionne illégalement celui du Grand Lyon... et le CG subventionne encore le tourisme rural ! Il y a là matière à rationaliser et à faire beaucoup d'économies !
- Des économies, on n'en décèle aucune dans la création de l'**Agence Régionale pour le Développement et l'Innovation (ARDI)**, créée de toutes pièces par la Région avec l'Etat, qui vient « chapeauter » les déjà très nombreuses associations censées favoriser le développement économique, à qui on ne donne aucun objectif, mais **1.100.000 € pour ses 3 premiers mois de fonctionnement** ! **CANOL** considère que l'on ferait beaucoup mieux de supprimer tous ces organismes qui coûtent très cher, sans résultat significatif, de baisser en conséquence les charges des entreprises et de favoriser leur développement grâce aux « business angels », comme cela se fait dans d'autres pays avec succès.
- **18% des sommes versées dépassent celles autorisées dans les conventions établies avec les associations. C'est une spécialité du Conseil Régional où un tiers des dossiers sont dans ce cas.**
- pour **14% des associations subventionnées** (11), nous n'avons pas obtenu leurs bilans et leurs comptes de résultats 2007 (certaines ont fourni le 2006 !). Cela ne les empêche certainement pas de voir leur subvention renouvelée pour 2008 ! La collectivité la plus fautive dans ce domaine est le Grand Lyon avec 29% des dossiers. Elle ne les a même pas fournis pour la **Fondation Scientifique** alors que le Conseil Général l'a fait ! **Le CR n'a rien reçu de son Agence Régionale pour le Développement et l'innovation** !
- **49% des dossiers ne contiennent pas de rapport technique et financier décrivant l'utilisation faite de la subvention**, 75% pour le Conseil Régional. Ses conventions-types l'exigent pourtant !
- **Aucun organisme humanitaire ne dit ce qu'il a fait de notre argent !**
- **La Biennale des arts contemporains (GL), les Nouvelles Subsistances (CR, Ly), l'Opéra de Lyon (CG), Quai du Polar (Ly), tous grassement subventionnés, ne fournissent aucun détail sur leur activité.**
- **Quel que soit le domaine, on distribue des millions d'euros sans vérifier s'ils ont été utilisés dans l'intérêt des citoyens.** On va même jusqu'à subventionner des syndicats (**la CGT, 118.000 €, CR**) pour soi-disant « **soutenir le dialogue social territorial** »
- Nous ne sommes pas d'accord avec **M. MERCIER**, président du CG, qui nous a écrit « *qu'un compte-rendu technique et financier – que la loi exige pourtant – ne peut s'entendre dans le cadre de partenariats institutionnels, de règlement de prestations, de dotations de fonctionnement* ». Les élus ne sont pas habilités à donner de blanc-seing, y compris à leurs amis.
- **38% des subventions sont accordées dans un domaine où la collectivité n'a pas de compétence particulière** : avec l'argent du contribuable, les collectivités se permettent tout et n'importe quoi ! C'est le cas en particulier du CR pour la culture et le sport, du GL pour la formation (péniches du Val de Saône), du CG pour la recherche médicale, de Lyon pour l'office du tourisme du Grand Lyon...
- **L'Agence d'Urbanisme (CG, GL, Ly)** est un fournisseur de services et ne devrait donc pas recevoir de subventions. Il en est de même pour la **MTRL, mutuelle qui reçoit illégalement du GL (jugement du Conseil d'Etat) une part de la cotisation de ses agents.**
- **65% des associations sont subventionnées à plus de 50% : elles ne vivent que par perfusion permanente de l'argent des contribuables. Elles ne correspondent pas à un besoin de la population.**

Aidez-nous !

**BULLETIN D'ADHESION 2009** à retourner à :

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

41

NOM Prénom : ..... N° téléphone : .....

Adresse : ..... e-mail : .....

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : ..... € (adhésion minimum : 20 € - membre bienfaiteur : 50 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2009.

pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.